

Après étude en accord avec le Conseil Municipal, si le projet était réalisable cela constituerait 2 bâtiments de 8 logements chacun, soit 16 résidents dépendant et l'emploi de 6 personnes au sein de cette structure. Ce projet est un complément par rapport aux résidences seniors proposé par Sarthe Habitat, la différence entre ces deux projets relève de l'indépendance des personnes âgées

MARCHE ECLAIRAGE PUBLIC

Dans une logique de développement durable et d'économie d'énergie, la commune souhaite réalisée des travaux pour l'**Eclairage public centre bourg** :

- Rue du Général De Gaulle,
- Rue du Stade
- Rue des Pins.

La commission voirie en charge du dossier s'est réuni le 26 avril 2021 pour analyser les 3 offres suivantes :

Libellé	Pondération	GARCZYNSKI	BOUYGUES	SAS LTP
		37800 € HT	37974,39 € HT	44050 € HT
		45360€ TTC	45569,66 € TTC	52860 € TTC
1 - prix des prestations : note sur 10	60%	10	8	6
2-caractéristiques environnementales : note sur 3	10%	3	3	3
3-mode opératoire : note sur 4	15%	4	4	4
4-moyens mis à dispositions : note sur 3	15%	3	3	3
TOTAL		20	18	16
CLASSEMENT		1	2	3

L'entreprise GARCZYNSKI a été retenue par la commission Voirie, elle répond au mieux aux cahiers des charges fixés par la collectivité.

Ces travaux sont éligibles aux subventions de l'ADEME

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- ✓ DE VALIDER le choix de l'entreprise retenue pour l'attribution du marché par la commission Voirie
- ✓ D'AUTORISER la réalisation des travaux d'éclairage public
- ✓ D'AUTORISER à la demande de subvention auprès de l'ADEME

FETE NATIONALE DU 14 JUILLET 2021

Le comité des Fêtes s'est réuni le samedi 24 avril 2021 afin d'échanger sur le maintien ou non des festivités du 14 juillet 2021, célébrer dans notre municipalité le 13 juillet 2021.

La commune doit donc décider à son tour de maintenir ou non le feu d'artifice 2021, les entreprises devant préparer leur commande en amont.

La situation de la crise sanitaire nous contraint actuellement à des mesures de confinement, la collectivité n'a pas connaissance dans les mois à venir de l'évolution de l'épidémie et si de nouvelles restrictions sont imposées pour accueillir nos citoyens sur le domaine public.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal décide d'annuler la fête nationale du 14 juillet 2021 en raison de l'organisation d'un tel évènement sur la commune pendant la crise sanitaire.

CELEBRATION DU 08 MAI 2021

Comme l'année précédente, les cérémonies de commémoration de la Victoire du 8 mai 1945 doivent se tenir dans un format très restreint, dans le strict respect des règles sanitaires et sans public.

Les maires, accompagnés éventuellement d'un adjoint et d'autres élus, peuvent procéder au dépôt d'une gerbe, dans les lieux où la cérémonie se tient habituellement.

Lors de ces célébrations seront présents : M Jean-Paul HUBERT Maire ; M Raymond ESNAULT, Mme Tania MOISE , Jean-Claude MARAIS et M Christophe PARMENTIER.

PERSONNEL : RENOUELEMENT CDD

Le Contrat à Durée Déterminé de Madame Sandrine LEGEARD, agent de l'Agence Postale arrive à échéance le 18 mai 2021.

Madame Sandrine LEGEARD donne pleinement satisfaction pour son travail,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal décide

- DE RENOUELER le poste d'agent administratif de l'Agence Postale de Madame Sandrine LEGEARD
- VALIDER la durée de renouvellement de 1 an.
- DE PRECISER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année 2021 et suivants

Il est précisé qu'en 2022, Mme Sandrine LEGEARD devra être CDIisée ou non renouveler

ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES

LOI n° 2021-191 du 22 février 2021 portant report, de mars à juin 2021, du renouvellement général des Conseils Départementaux, des conseils régionaux et des assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique.

Le Conseil Municipal organise les tours de permanence et les bureaux de vote :

Dimanche 20 juin 2021

Bureau 1

8h - 10h30	10h30 - 13h	13h - 15h30	15h30 - 18h
Raymond ESNAULT	Damien LARDON	Jean-Paul HUBERT	Jean-Paul HUBERT
Emmanuel CISSE	Sandrine FOUGERAY	Benoît GUILLIN	Anne-France PLANCHON
Christelle RAGOT	Mickaël VERITE	Jean-Claude MARAIS	Laurent PLANCHON

Bureau 2

8h - 10h30	10h30 - 13h	13h - 15h30	15h30 - 18h
Sonia GARNIER-JEANDEL	Carole LE BRETON	Didier JUGE	Christophe PARMENTIER
Christelle GARNIER	Annabelle TOUCHARD	Emmanuel CISSE	Céline POITOU
Denis DESCHOOLMEESTER	Céline POITOU		Mikaëla VAILLANT

Dimanche 27 juin 2021

Bureau 1

8h - 10h30	10h30 - 13h	13h - 15h30	15h30 - 18h
Raymond ESNAULT	Christophe PARMENTIER	Anne-France PLANCHON	Raymond ESNAULT
Sandrine FOUGERAY	Damien LARDON	Annabelle TOUCHARD	Anne-France PLANCHON
Mickaël VERITE	Céline POITOU	Didier JUGE	Damien LARDON

Bureau 2

8h - 10h30	10h30 - 13h	13h - 15h30	15h30 - 18h
Sonia GARNIER-JEANDEL	Jean-Claude MARAIS	Emmanuel CISSE	Christophe PARMENTIER
Emmanuel CISSE	Carole LE BRETON	Christelle RAGOT	Jean-Claude MARAIS
Christelle RAGOT	Denis DESCHOOLMEESTER		Benoît GUILLIN

Bureau de vote

Président (1) 20 juin : M Jean-Paul HUBERT et le 27 juin : M Raymond ESNAULT
Assesseurs (4) Bureau 1 : Anne-France PLANCHON et Christelle GARNIER (20 juin et 27 juin)
Bureau 2 : Denis DESCHOOLMEESTER et Benoît GUILLIN(20 juin et 27 juin)
Secrétaire (1) Mutualisation : Christophe PARMENTIER (20 juin et 27 juin)
Scrutateurs (4) Bureau 1 : Céline POITOU et Christelle RAGOT (20 juin et 27 juin)
Bureau 2 : Carole LE BRETON et Emmanuel CISSE (20 juin et 27 juin)

PAUSE MERIDIENNE

Lors de la précédente réunion du Conseil Municipal qui a eu le 06 avril 2021, Monsieur Le Maire a évoqué les problèmes concernant la pause méridienne, notamment le comportement des enfants. M Parmentier en charge de la commission explique à l'assemblée les difficultés actuelles et les pistes en cours d'étude pour l'amélioration des conditions de travail des agents (Formation, Tutorat, Règlement). M Parmentier a demandé la collaboration de l'école mais celle-ci a refusé. Mme GARNIER-JEANDEL est intervenue pendant trois jours sur la pause méridienne afin de pallier une absence de personnel. Elle note que le personnel travaille dur et qu'en effet le comportement des enfants est difficile, le personnel doit être soutenu.

Monsieur Le Maire demande à la commission de poursuivre le travail, il convoquera les parents dont les enfants ne respectent pas le règlement mis en place malgré plusieurs avertissements.

DECISION MODIFICATIVE n°1 : OPERATION MAISON FRANCE SERVICE

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors de la présentation du budget de la maison France service nous n'avions pas pris en compte l'installation électrique, aussi, la somme prévue au budget n'étant pas suffisante, Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à effectuer les opérations suivantes :

DM1 : MFS	RECETTE	DEPENSE
DI Chap 020 Dépenses Imprévues		- 10 000 €
DI Chap 021 Immobilisations corporelles Cpt 2138 Op 95111		+ 10 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, valide la décision modificative n°1 du budget principal 2021 concernant la Maison France Service.

PAROLES AUX ADJOINTS

Monsieur Jean-Claude MAIRAIS informe les membres du Conseil Municipal de l'achèvement des travaux concernant le monument aux morts par une entreprise de Saint Mars d'Outillé. Monsieur Le Maire ajoute qu'il faudra prévoir dans les années avenir un entretien de ce monument, celui-ci ayant été fortement détérioré lors de précédent nettoyage.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la signature du compromis de vente de la maison Couptry. Le prix de vente à été abaissé de 2 000 € en cause un plancher à refaire en plus de nombreux travaux.

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Dans le cadre des délégations du Conseil Municipal données au Maire, par délibération du 25/05/2020 :
Monsieur Le Maire informe des Déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie :

- 2021 Z0013 : 11 rue de la Douve

Je vous informe de la réception des devis suivants :

- SARL MARCHAND : TOTEM -> 2 720 € H.T. soit 3 264 € T.T.C
- AU FIL DE L'EAU (Maison Brillant) : 4 074.16 € H.T. soit 4 888 € T.T.C
- AU FIL DE L'EAU (Maison Brillant : VMC) : 417 € H.T soit 500.40 € T.T.C
- J.ESNAULT : (Maison France Service) : 4 259.80 € H.T. soit 4 685.78 € T.T.C

COURRIERS

Courrier Food Truck « Le Toqué Truck » : Pas de suite favorable

Courrier du Conseil Départemental pour ADVC

Inscription : Finances des Collectivités Territoriales

Séance levée à 22h45

Le Maire,
Jean-Paul HUBERT